marquer que c'est un précédent qui pourrait, dans l'avenir, être dangereux pour l'Angleterre.

Une dépêche de New-York nous apprend que c'est l'agent consulaire américain à Lourenço-Marquez qui est chargé de l'enquête relative à la saisie des farines américaines. Le gouvernement américain prendra toutes les mesures pour protéger les droits des Etats-Unis en ce qui concerne le commerce avec les neutres.

La saisie n'ayant pas été complète, il est probable que l'enquête demandera un certain temps.

La crise du charbon en Angleterre

Le *Manchester Guardian* avoue que la disette devient un fait menaçant. La demande de combustible est plus grande qu'elle n'a jamais été, et la production se ralentit par suite de circonstances diverses.

Les ouvriers veulent un salaire plus élevé et une diminution dans le nombre des heures de travail. L'appel d'un grand nombre des réservistes a affaibli le personnel, que l'appel de la milice va désorganiser bien davantage. Même les fêtes de Noël, qui ont duré plus que d'habitude, ont apporté un arrêt de production.

Les chemins de fer ne disposent plus du matériel nécessaire aux besoins commerciaux, et il faut s'attendre à voir plusieurs usines suspendre leur travail.

Les projets de démission de lord Salisbury

Londres, 29 décembre. — Le bruit a couru hier, dans la journée, d'après des informations du *Liverpool-Post*, que Lord Salisbury aurait l'intention de démissionner, au commencement de l'année prochaine, et qu'il aurait discuté cette question avec la Reine. Cependant, il aurait reconnu qu'il devait attendre la fin de la guerre. En tout cas, on ne doute pas de sa démission, avant les élections générales.

LE STAGE DE SCOLARITÉ

Nouvelles lettres d'adhésion à M. de Mun

M. le comte de Mun a reçu de nouvelles lettres d'adhésion à sa belle campagne en faveur de la liberté d'enseignement.

Elles émanent de MM. le duc de Broglie, Paul Bourget, le marquis Costa de Beauregard, de l'Académie française, le marquis de Vogüé, Auguste Longnon, de l'Académie des inscriptions; Louis de Bussy, A. de Lapparent, de l'Académie des sciences ; E. Hébert, de l'Académie des beaux-arts; Anatole Leroy-Beaulieu, de l'Académie des sciences morales. Citons quelques lettres :

De M. Anatole Leroy-Beaulieu, de l'Académie des sciences morales. — Je refuse au gouvernement et au Parlement le droit de faire des catégories entre Français. Je maintiens que les emplois publics, conformément à la déclaration des droits de l'homme, doivent rester accessibles à tous les citoyens, sans distinction d'origine ou de religion.

De M. Paul Bourget, de l'Académie française. — Le droit du père à diriger l'éducation de ses enfants est la condition même de l'existence de la famille, toute entière fondée sur lui et sur son autorité. Toucher à ce droit, directement ou indirectement, constitue un véritable crime social. Inscrivez mon nom parmi ceux des bons Français qui protestent avec vous contre cette nouvelle et abominable manifestation de l'esprit jacobin.

De M. le marquis Costa de Beauregard, de l'Académie française. — Je proteste donc avec vous, et de toute mon énergie, contre la loi jacobine qui prétend refaire, d'après un type préconçu, l'intelligence et le cœur de nos enfants.

De *M. le marquis de Vogüé, de l'Académie des inscriptions.* — Tous les hommes restés fidèles aux idées de justice et de liberté se joindront à vous pour protester contre des projets qui violent la plus nécessaire des libertés de l'enseignement, et qui constituent, sous le régime actuel, le plus choquant des contre-sens.

Que peut être, en effet, la doctrine d'Etat qu'on prétend imposer au pays, sous un gouvernement d'opinion, c'est-à-dire sous le gouvernement précaire des représentants temporaires d'une majorité changeante? La liberté n'est pas seulement le droit, elle est la sauvegarde de tous et la meilleure garantie de paix sociale.

LE « BON PASTEUR » D'ANGERS

L'*Aurore* et la *Lanterne* ont recommencé leur campagne contre le Bon-Pasteur d'Angers. Ils affirment que la mortalité est énorme dans cet établissement. La *Croix de Paris* dit à ce sujet :

« Les rédacteurs de ces aimables feuilles n'ont pas dû obtenir le prix de calcul à l'école laïque. Je reprends *leurs* chiffres :

30 décès en 1896 sur un personnel de 1100 sujets, cela fait une mortalité de 2,72 0/0. 24 décès en 1897 donnent 2,18 0/0 22 en 1898 donnent 2 0/0, 20 en 1899 donnent seulement 1,81 0/0. Et comme *moyenne* des quatre années, nous obtenons 2,18, ce qui est à peu près la moyenne de la mortalité à Paris.

» J'ajoute qu'un bon tiers des enfants entrent malades au Bon-Pasteur, et que le nombre des Sœurs âgées et retraitées dans cette maison est considérable. »

Le docteur Hébert, médecin du Bon-Basteur d'Angers, répond, dans le même sens, aux assertions des deux journaux parisiens.

LA HAUTE-COUR

Audience du vendredi 29 décembre 1899

Paris, 29 décembre. — L'audience publique est ouverte à midi, sous la Présidence de M. Fallières. Aux bancs des accusés sont absents : MM. Buffet, Déroulède et Dubuc.

Le Président donne lecture de l'arrêt rejetant les conclusions de M. Guérin, tendant à la communication d'un dossier intéressant, et relatif à l'accaparement des pétroles.

M. Guérin : Je vous rappelle, Monsieur le Président, votre promesse en ce qui concerne le scellé des cartouches vides; je demande qu'il soit présenté à la Cour pour qu'elle constate que je n'ai dit que la vérité.

Le Président. — J'ai fait ouvrir ce scellé hier, en présence de Me Ménard. Il contient vingt-huit douilles vides. (Mouvement); il porte la mention que ces douilles ont été trouvées dans un tas de balayures du Fort-Chabrol.

M. Guérin. — Je demande qu'il soit constaté que ces douilles sont celles du révolver dont je me suis servi.

Défense de M. Godefroy

M. Godefroy a la parole pour présenter sa défense. Le président de la « Jeunesse Royaliste » s'exprime avec facilité. Je ne voulais pas parler du réquisitoire, dit-il, mais je ne puis pas cependant laisser passer des erreurs matérielles et évidentes : le procureur général, parlant de la manifestation du 2 octobre, consécutive à un meeting tenu par les adversaires, a dit que j'étais présent à cette manifestation, conduisant une bande de manifestants et que j'avais fait l'aveu de cet acte au cours de mon interrogatoire.

En ce qui concerne la manifestation du Cercle militaire, j'oppose également au Procureur général un démenti formel. Je n'ai jamais pris part à une manifestation devant le Cercle militaire, sauf le 1er janvier, et non devant le Cercle, mais devant l'Opéra.

Il y a, malheureusement, d'autres points, sur lesquels nous ne sommes pas non plus d'accord; c'est ainsi que, dans les documents que vous avez sous les yeux, on dénature mes sentiments politiques; la politique du pire, que le procureur général me prête, n'est pas la mienne, mais, au contraire, la politique du mieux; nous conformant ainsi aux traditions de ceux que nous aimons et vénérons, j'estime qu'on a jamais le droit de faire le mal pour arriver au bien. C'est là une politique chrétienne, et j'ajouterai royaliste. (Mouvement).

Pour prouver qu'il pratique la politique qu'il vient de définir, M. Goddefroy lit une affiche dans laquelle il préconisait l'alliance, aux élections de Paris, avec les républicains modérés, et tache de prouver, par des citations d'articles et de discours émanant de lui, qu'il est, avant tout, un homme d'ordre, résolument opposé à toute compromission avec le parti révolutionnaire. Il cite un article de lui, dans lequel il blâme ceux qui profitent des embarras extérieurs du pays pour attaquer le gouvernement du jour, et ajoute :

» La famille royale a servi diplomatiquement la France en ces derniers temps : le duc d'Orléans le premier, la princesse Waldemar de Danemark, à son tour ; Mgr le duc d'Orléans, notamment, au risque de mécontenter ses amis, prescrivit la modération vis-à-vis de la politique de M. Hanotaux. (Mouvement.) Il y a des hommes ici qui pourraient dire ce que nos princes ont fait, en ces derniers temps, pour la France. (Vive sensation).

M. Goddefroy se défend d'avoir entretenu, avec les représentants d'autres partis, les relations que lui reproche le ministère public.

L'accusé fait une longue critique de la République et essaie d'établir la supériorité du régime monarchique au point de vue de la politique intérieure, comme à celui de la politique extérieure.

Il fait ensuite le procès du césarisme; puis il termine en affirmant que si la République faisait la France grande et prospère, les royalistes ne la combattraient plus.

Plaidoirie de Me Blin

Me Blin, après avoir fait un grand éloge de son client, rappelle ses brillantes études à l'Ecole de droit et sa rapide carrière au Palais.

Il dit dans quelles conditions M. Godefroy se constitua prisonnier, alors qu'étant averti des poursuites dirigées contre lui, il pouvait parfaitement gagner la frontière.

Puis le défenseur relève les irrégularités de l'instruction et proteste contre le régime qu'on fit subir à son client pendant cette instruction.

Il s'attache à réfuter chacune des charges relevées contre M. Godefroy.

L'audience est suspendue à 2 heures 30. Elle est reprise à 3 heures 05.

Le baron de Vaux, malade, est autorisé à ne pas assister à l'audience.

Me Blin continue sa plaidoirie. Il s'explique sur ce que l'accusation appelle l'alliance des Ligues. Il montre, en donnant lecture de discours prononcés par M. Godefroy en 1892 et 1896, que celui-ci a toujours été l'ennemi acharné du césarisme et, par conséquent, de la République plébiscitaire. Quant à l'alliance avec les antisémites, le défenseur affirme qu'elle est aussi invraisemblable.

Me Blin s'efforce ensuite de démontrer que l'attitude de M. Godefroy n'a jamais été révolutionnaire. Puis, parlant de son voyage à Lille, il montre l'invraisemblance des propos prêtés par un témoin à M. Godefroy et relatifs à la prise de la préfecture de Lille.

En ce qui concerne le reproche qu'on fait à l'accusé d'avoir rapporté de ce voyage à Lille des portraits du duc d'Orléans, le défenseur affirme que c'était son droit absolu. Le voyage à Lille avait simplement pour but des négociations pour la fondation d'un grand journal parisien et n'avait aucun caractère mystérieux.

Me Blin passe en revue les diverses manifestations reprochées à son client. Il montre qu'il fut absolument étranger à la plupart d'entre elles et que celles auxquelles il assista étaient légitimées par des manifestations contraires.

Sur la demande de Me Blin, l'audience est suspendue à 5 heures 5.

(Voir la suite plus loin)

LA RUSSIE ET LA PERSE

Les concessions de chemins de fer. — Projet d'emprunt. — Le voyage du shah

Teheran, 29 décembre. — Le gouvernement perse dément formellement avoir accordé ou être sur le point d'accorder une concession quelconque de chemin de fer. Il est néanmoins exact que des ingénieurs russes se trouvent en ce moment à Astara, levant le plan du pays pour construire une voie ferrée qui prolongerait la ligne Petrovs-Baku jusqu'à Anzeli. D'autres ingénieurs se trouvent à Tabriz, levant des plans pour une ligne qui relierait Tiflis à Kars ; d'autres enfin sont à Meshed, étudiant les possibilités d'une jonction avec le transcaspien.

Le gouvernement perse est en ce moment en train de faire de grands efforts pour lever un emprunt de cinquante millions de francs, qui lui permettrait de rembourser l'emprunt de 1892 et d'amortir la dette flottante.

Si, comme on le croit généralement, cet emprunt est contracté en Russie, il est probable qu'alors des concessions de chemins de fer et de mines, peut-être même des monopoles seront demandés.

Le voyage du shah en Europe est fixé au commencement d'avril prochain.

LE THÉATRE ET LA MUSIQUE

L'orchestre Lamoureux. — Les artistes de l'orchestre de l'association des concerts Lamoureux réunis en assemblée générale ont, à l'unanimité, élu M. Camille Chevillard président et chef d'orchestre de leur Association, en remplacement de M. Charles Lamoureux.

Les Artistes français. — Mme Réjane est rentrée à Paris, venant de Monte-Carlo, après avoir parcouru la Belgique, l'Allemagne, la Russie, l'Espagne et le Portugal. Elle revient enchantée de la réception qui lui a été faite partout. Elle avoue néanmoins qu'en Italie elle a trouvé moins d'enthousiasme que dans les autres pays.

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1,25
100 cartes ivoire (gravure)	2,25
100 cartes ivoire (deuil)	2,50
100 cartes ivoire deuil (gravure)	3,50

Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour 1,75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure) 2,75
Même boîte deuil, imprimées 3,50
» » » (gravure) 4,50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES
depuis 0.40 la boîte

AGENDAS pour 1900 — ALMANACHS
CALENDRIERS

Bien s'adresser 71, Grande-Rue, 71

VENTES PUBLIQUES DE LAINES de Roubaix-Tourcoing

ROUBAIX. — M. Aug. Defrenne, courtier juré, annonce que sa prochaine vente publique de blousses et laines brutes aura lieu le vendredi 19 janvier prochain, à 10 heures 1/2 du matin, dans le local de la Bourse. Marchandises visibles à partir du lundi matin, 15 janvier. Les quantités à exposer devront être annoncées pour le mercredi 10 et rendues le jeudi 11 janvier, dans les magasins spécieux, boulevard d'Hallain.

— M. Edouard Dechenaux et M. Aug. Defrenne ont fixé comme suit les ventes de déchets pour l'année 1900 : 31 janvier, 1er et 2 février, 28, 29 et 30 mars, 16, 17 et 18 mai, 18, 19 et 20 juillet, 19, 20 et 21 septembre, 21, 22 et 23 novembre.

Ces ventes se feront à 3 heures de l'après-midi.

Anvers, 27 décembre. — A la réunion des importateurs, tenue ce jour, il a été décidé que la prochaine vente publique de laines s'ouvrira le 9 janvier 1900.

LA VIE SPORTIVE

FOOTBALL

Racing-Club Roubaisien. — Deux matches se joueront dimanche matin sur le terrain du R.C.R. L'équipe III jouera à huit heures et demie contre l'équipe de l'Association sportive Roubaisienne et l'équipe II jouera à dix heures contre l'équipe scolaire du collège de Roubaix. Les équipiers dont les noms suivent sont priés d'être exacts :

Equipe troisième : Mahieu, Waulle, Martelle, J. Dubrulle, Pontier, Ferrant, Vienne, F. Carrissimo, Gustave Bossu, Welcomme (cap.), Petit.

Equipe seconde : Bocquet, Monnet (cap.), Rusel, Kaltenbach, P. Michon, A. Michon, Cunin, Bellon, Bonnier, E. Loucheur, Ach. Bossut.

Association sportive Roubaisienne. — L'équipe seconde de l'A.S.R. s'entraînera contre un but dimanche prochain 31 courant sur le terrain de Croix à sept heures et demie. A huit heures et demie très précises, match entre l'équipe première et l'équipe III du Racing-Club Roubaisien sur le terrain de ce dernier, rue de Beaumont. Rendez-vous à huit heures un quart au plus tard. Amende aux absents.

Sporting Club Tourquennois. — A cause du mauvais temps, le match du Challenge international du Nord qui devait mettre en présence le Havre Athletic Club et le Football Club Brugeois est remis à une date ultérieure, probablement le 11 février 1900.

ATLHÉTISME

On nous annonce la formation prochaine d'une société d'athlétisme qui aura son siège chez M. Dearx, 96, rue de France.

COMBATS DE COQS

Roubaix. — Il se jouera, dimanche prochain 31 courant, chez M. Félicien Desoamps, un beau 2/3 pour 30 fr., paire de plaisir à 5 fr., contre Oscar Savary. On y verra battre de bons coqs. Mise au parc à 5 heures. 59750

— Parties engagées au Bon Vivant pour le mois de janvier : le dimanche 7 janvier, 2/3 pour 50 fr., paire de plaisir à 10 fr., contre l'Enfié, tous poulets, mise au parc à 6 heures. Le lundi 8 janvier, 3/5 pour 100 fr., paire de plaisir à 20 f., contre Estaimbourg et Tournai réunis, tous poulets, mise au parc à 6 h. Le mardi 9 janvier, 2/5 pour 100 fr., paire de plaisir à 20 fr., contre la grande société d'Ypres, tous vieux, mise au parc à 6 heures. 56590d

— Dimanche 31 décembre, la société les Anciens du Capreau, établie chez M. Alfred Baudouin, rue de Mouvaux, jouera un beau 2/3 pour 50 fr., contre les Invincibles de chez Louis Félix et Théodore Derache du Petit-Beaumont. Mise au parc à 6 h. précises. 56832d

— Dimanche 31 décembre, au Grand Parc, rue du Vieil-Abreuvoir, 22, 2/3 pour 30 fr., paire de plaisir à 10 fr., contre Jules Steux de la Houzarde et le Bas-Chemin réunis. Des paris importants sont déjà engagés. On commencera à 5 h. 1/2 précises. 56590d

Tourcoing. — Dimanche 31 décembre, à 5 heures précises chez M. Emile Poblon, rue de la Latte, 111, 3/5 rendage de la partie engagée entre Constant Losfeld de Roubaix et Poblon de Tourcoing. On y verra d'excellents coqs. 60969

— La société du Coq Chantant, établie chez Louis Verkamer, informe les amateurs qu'elle jouera dans son parc, le dimanche 31 décembre, le rendage d'une belle partie contre le Beau Bouquet. Mise au parc à 5 heures.

— Le jour de l'An, une belle partie contre Rémy du Cœur d'Or. Mise au parc à 5 heures. 58540d

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Roubaix. — La vente des 22 pigeons voyageurs de M. Dejoie, annoncée pour le dimanche 31 décembre, à 6 heures du soir, chez M. Delerolx-Ledru, cabaretier, rue de Blanchemaille, 72, promet d'être très suivie, car depuis plusieurs jours le vendeur a été sollicité à fournir des renseignements à de nombreux amateurs. M. Dejoie s'engage à fermer son toit et ne plus tenir des pigeons au domicile actuel. Une période de trois mois est accordée à tout acquéreur pour adulre les sujets. 60898d

— *Vente de pigeons-voyageurs.* — M. Adolphe Deffrennes, amateurs colombophile très renommé, demeurant à Willems (Nord) mettra en vente les 34 pigeons formant son pigeonnier, le dimanche 31 décembre à 4 heures du soir, au siège du cercle « Union » Café Pandore à Roubaix. La vente se fera par Me Huet, commissaire priseur, avec faculté d'aduire jusqu'au 1er mars 1900. — Les pigeons seront exposés le jour de la vente à partir de 10 heures du matin. 60966d

Dimanche 31 décembre, aura lieu chez M. Jean Degrave, cabaretier, rue de Rome, 28, une très intéressante exposition des pigeons de MM. Lefebvre et Dumoulin. 60967d

— MM. François Bostel et J.-B. Lemaitre, amateurs colombophiles ayant obtenu de nombreux succès dans les concours exposeront dimanche 31 décembre, l'élite de leur pigeonnier chez M. J.-B. Leclercq, cabaretier, A la Nouvelle-Hollande, rue des Longues-Haies. 60968d

Tourcoing. — Grande exposition générale de pigeons voyageurs de la société « La Colombe » le dimanche 31 décembre de dix heures du matin à sept heures du soir, à la « Nouvelle Aventure », rue du Château.

On y verra l'élite des pigeonniers de MM. Juste Honoré, François Dedryver, Paul Duvillier, J.-L. Leman, Valéry Pecq, Besson, V. Horrent, etc. La plupart des sujets qui y seront exposés ont été primés au-delà de Paris, dont 6 au concours national de 1899.

JEU DE FLÉCHETTES

Croix. — Le sieur A. Arensma, cabaretier à l'angle des rues de l'Ouest et de Wasquehal fera jouer chez lui à la fléchette de très beaux lapins, poules, coq et pigeons, le dimanche 31 décembre. La mise sera de 0,10 cent. Le jeu commencera à 10 h. du matin et se terminera à 7 h. du soir. Le rebattage se fera de suite. 60976d

TIR AUX PIGEONS

Croix. — Dimanche dernier a eu lieu chez M. Jules Lenoir, « A la Guinguette du Crochet », un grand tir aux pigeons offert aux amateurs. La mise était de 12 fr. 50. Il y avait 180 tireurs. Les prix ont été répartis comme suit : 1er prix, 250 francs, MM. Leclercq, de Paris ; 2e, 225 fr., Lewas, de Bondues ; 3e, 200 fr., Léon, de Roubaix ; 4e, 150 fr., Eugène Duretête, de Roubaix ; 5e, 125 fr., Eugène Duretête, de Roubaix : 6e, 100e, Canard, de Mont-à-Leux ; 7e, 75 fr., Jules Lenoir, de Croix ; 8e, 50 fr., Eugène Duretête de Roubaix ; 9e, 50 fr., Dyrille Carrette, de Croix ; 10e, un magnifique baudet de Tunisie, Théo, de Croix.

Le prix de série consistant en un globe à fromage en cristal a été remporté par M. Eugène Duretête de Roubaix qui a abattu 16 pigeons sur 16. Son tir a fait l'admiration de tous les spectateurs.

— Lundi prochain 1er janvier se jouera à la même adresse à 3 heures très précises, un important match entre M. Duretête, de Roubaix et M. Declercq, de Paris. Enjeu 500 fr. et trente soupers. Chacun d'eux aura 20 pigeons bizets anglais à tirer.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les mandats des instituteurs

Roubaix, le 21 décembre 1899.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*.

Un journal parlait, hier, des retards possibles dans l'envoi des mandats préfectoraux aux instituteurs. Les instituteurs sont loin d'avoir à se plaindre d'un retard dans l'envoi des mandats préfectoraux, lesquels leur parviennent très régulièrement le dernier de chaque mois. Mais il en est tout autrement, à Roubaix, des mandats municipaux, qui sont *toujours en retard*, car ils ne sont jamais remis aux instituteurs que dans le courant du mois suivant, parfois le 5 et même plus tard encore.

Les instituteurs établissent eux-mêmes les états de paiement et les envoient à la Mairie, *huit jours* avant la fin du mois. Il ne reste plus qu'à faire le mandat, ce qui demande une minute. Cinquante mandats environ, c'est cinquante minutes de travail pour un seul employé.

Allons, citoyens de la Mairie, ne soyez pas si arriérés, cette réforme ne pèsera pas lourd dans le budget. Les instituteurs ne touchent pas de gratification de fin d'année, c'est bien le moins qu'ils soient payés ponctuellement.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, mes salutations empressées.

Un renseigné.

Chronique Locale

ROUBAIX

Ce numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes.

Une fête intime à l'établissement de MM. Mathon et Dubrule. — Hier vendredi, à deux heures, le personnel de la maison Mathon et Dubrule a fêté, dans une touchante manifestation intime, la promotion de M. Jean Dubrule au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Assemblés dans une salle de l'usine qui avait reçu à la hâte, pendant l'arrêt de midi, une gracieuse décoration composée surtout avec des drapeaux français, les employés et une délégation des ouvriers ont présenté leurs félicitations au nouveau légionnaire et lui ont offert, en souvenir, l'insigne de son grade.

M. Cherigié, l'un des employés de la maison, qui est en même temps lieutenant adjoint au chef de bataillon J. Dubrule, a prononcé avec des accents chaleureux l'allocution suivante :

« Monsieur Dubrule,

« Vous voyez, autour de vous, le personnel de la maison Mathon et Dubrule réuni à l'occasion de votre nomination de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur. Tous, nous sommes heureux de vous apporter nos sincères félicitations pour la haute distinction dont vous êtes l'objet.

» Le gouvernement de la République a voulu récompenser le soldat, et tous ceux qui vous connaissent applaudiront son décret. Vous fûtes, dans l'Année Terrible, de cette petite armée du Nord qui sut faire de grandes choses et montrer que, si tout était perdu, l'honneur du moins restait sauf. Sans vouloir blesser votre modestie, permettez-moi de rappeler combien vaillamment vous y avez fait votre devoir. Plus tard, comme officier de l'armée active, comme officier de la réserve et de l'armée territoriale, toujours dévoué, vous avez travaillé pour votre pays, et vos supérieurs l'ont si bien reconnu qu'ils vous faisaient obtenir le grade de chef de bataillon.

» Nous saluons la récompense que vous a valu votre carrière de soldat. Mais nous, qui, tous les jours, vous voyons dans un autre champ d'action, sur le champ de bataille industriel qui a, lui aussi, ses luttes et ses victoires, nous ne séparons pas dans notre esprit vos mérites civiques de vos mérites militaires.

» Lorsque, quittant l'armée active pour des motifs personnels, vous avez cherché où dépenser vos facultés, c'est vers la cité roubaisienne que vous avez tourné vos regards et vous êtes venu apporter l'aliment de votre énergie et de votre intelligence au foyer de son industrie. Vos débuts ont été modestes, mais associé à un collaborateur qui fut avec vous à la peine et que nous espérons saluer un jour avec vous à l'honneur, vous êtes de la maison Mathon et Dubrule, l'une des premières du centre de Roubaix-Tourcoing.

» Aux rhéteurs hypocrites qui prétendent que l'armée est l'école de la paresse et du vice, quelle belle réplique que votre existence toute de labeur et d'honnêteté! N'est-ce pas dans les rangs de l'armée que vous avez puisé ces vertus qui vous ont permis d'être un homme utile à votre pays? Aussi, permettez-nous de réunir dans un commun élan d'enthousiasme nos sentiments de joie et de foi et de pousser du fond du cœur les cris de : Vive Monsieur Dubrule ! Vive l'armée ! »

M. Dubrule, vivement impressionné par ces paroles toutes vibrantes d'un ardent patriotisme, a remercié avec effusion M. Cherigié et lui a donné une chaleureuse accolade.

M. Jouy, directeur du tissage, s'est ensuite fait l'interprète des félicitations du personnel dans les termes suivants :

« Monsieur Dubrule,

» Je suis personnellement honoré et fier de venir vous présenter, au nom du personnel de la maison de Tourcoing et du bureau de Paris, nos vives félicitations pour la haute distinction dont vous venez d'être l'objet.

» Le cœur nous a battu quand nous avons appris l'heureuse nouvelle, et nous verrons avec orgueil briller sur votre poitrine la croix de la Légion d'honneur que nous aurions voulu y voir placée depuis longtemps déjà. Nous ne doutions pas que la Patrie serait reconnaissante envers ses enfants qui se sont distingués à l'heure du danger et sa plus belle récompense est de décerner à ceux-là l'étoile des braves.

» Permettez-moi, M. Dubrule, de vous offrir l'insigne de cette distinction comme souvenir, et nous vous prions de croire que vos collaborateurs dans l'industrie, sont de cœur avec vos frères d'armes pour saluer respectueusement le nouveau légionnaire.

» L'Ordre national de la Légion d'honneur s'est affirmé en prenant dans son sein un des Français qui, après avoir servi son pays dans les tristes moments, travaille à son relèvement par sa collaboration dans l'impulsion donnée à son industrie et fait œuvre, par cela même, de bon patriote et de bon citoyen.

» Vive Monsieur Dubrule !

» Vive la France ! »

Le nouveau légionnaire, de plus en plus sous l'impression d'une vive émotion, a remercié, en termes profondément sentis, M. Jouy et tout le personnel dont il s'était fait le porte-parole.

Une délégation d'ouvriers, présentés par le plus ancien contremaître, a offert, à son tour, un superbe bouquet à M. Dubrule qui a été très touché de cette démarche.

Pour clôturer cette touchante manifestation, M. Eugène Mathon a attaché sur la poitrine du nouveau chevalier de la Légion d'honneur la croix offerte par le personnel. M. Dubrule a de nouveau remercié employés et ouvriers en des termes empreints de la plus profonde émotion.

— A l'occasion de la promotion de M. Dubrule dans la Légion d'honneur, la *Grande Harmonie*, suivant les traditions qu'elle a toujours suivies, donnera une aubade au nouveau légionnaire, dimanche prochain 31 décembre à onze heures et demie, à son domicile, rue d'Alsace, 71.

Les réceptions du Nouvel An. — M. le Maire de Roubaix et les membres de l'administration municipale ne recevront pas à l'occasion du 1er janvier.

M. le Président du Tribunal de commerce recevra les autorités locales en sa demeure, 60, rue Neuve, samedi 30 décembre, à quatre heures.

Eglise Saint-Antoine. — Nous apprenons que l'église Saint-Antoine, dont la demande en ouverture a été rejetée par le Conseil d'Etat comme chapelle paroissiale, est admise à présenter un nouveau dossier comme chapelle de secours. On nous assure que M. le Ministre des Cultes serait disposé à favoriser cette nouvelle tentative qu'il a lui-même proposée.

Une chapelle de secours comprend tout le service religieux comme une paroisse. Avec ce titre l'ouverture de cette église donnera pleine satisfaction aux habitants du quartier du Fresnoy si longtemps déshérité. Les petits commerçants y trouveront une source de vie dans l'animation qui en sera la première conséquence, et les ouvriers une source de travail dans les constructions qui se préparent.

Le Conseil municipal appuiera-t-il la demande qui lui sera bientôt présentée ?

Les conditions du travail dans les adjudications publiques. — Nos lecteurs ont pu voir, dans le compte-rendu de la séance du Conseil municipal de jeudi soir, que certaines conditions, concernant la durée du travail et le taux minimum des salaires, avaient été insérées dans les cahiers des charges de deux adjudications publiques. L'une est relative aux travaux d'entretien des bâtiments de la ville ; l'autre aux fournitures d'imprimés à faire aux divers services municipaux. Voici ces conditions :

Industrie du Bâtiment. — Le cahier des charges règle ainsi le salaire normal des ouvriers occupés dans les entreprises communales. Le chiffre indiqué est celui de l'heure :

Terrassier, taluteur, gazonneur, 0,40; tailleur de grès et épinceur, 0.55; paveur, 0.50; aide paveur, 0.30; chef applicateur d'asphalte, 0.65; aide applicateur, 0.38; ouvrier bitumeur, 0.55; tailleur de pierre blanche, 0.70; ravaleur, 0.68; scieur, 0.50; tailleur de pierre bleue et marbrier, 0.48; piqueur de grès, 0.55; maçon, 0.43; manœuvre de maçon, 0.35; carreleur et cimentier, 0.52; plafonneur, 0.45 manœuvre-plafonneur, 0.35; charpentier, 0.55; menuisier, 0.55; aide menuisier et au-dessus de 16 ans, 0.30; parqueteur, 0.60; aide-parqueteur, 0.35.

Couvreur, 0.48; manœuvre couvreur, 0.30; zingueur, 0.52; aide-zingueur, 0.30; plombier, 0.50; aide-plombier, 0.30, mécanicien, 0.62; ajusteur, serrurier, poêlier, 0.35; forgeron, y compris charbon et forge, 0.69; frappeur ou tireur de soufflet, 0.45; aide-serrurier au-dessus de 16 ans, 0.30. Peintre en bâtiments, blanchisseur de mur et laveur, 0.45; aide-peintre au-dessus de 16 ans, 0.30; doreur, 0.55; décorateur artistique pour faux-bois, faux-marbre, dorure, etc., 0.60; vitrier, 0.50. Gazier et monteur, 0.50; aide-gazier, 0.30; terrassier, 0.40; tourneur en cuivre, rodeur ou chaudronnier, 0.58; plombier-fontainier, 0.55; aide-plombier, 0.30; terrassier, 0.40. Ebéniste, 0.55; tapissier, 0.50; aide-tapissier, 0.30.

Les prix ci-dessus constituent le salaire normal et courant au-dessous duquel il est interdit aux adjudicataires de faire travailler. Toutefois lorsque les entrepreneurs auront à employer des ouvriers que leurs aptitudes physiques mettent dans une condition d'infériorité notoire sur les ouvriers de la même catégorie, ils pourront leur appliquer un salaire inférieur de 10 p. c. au plus, au salaire normal. Le nombre de ces ouvriers ne pourra être supérieur à 25 pour cent du total des ouvriers de la catégorie.

Les heures de travail sont fixées à : 9 heures en janvier et décembre; 10 heures en février et novembre; 11 heures les autres mois. Il n'est rien changé aux habitudes locales en ce qui concerne la fourniture et la réparation des outils. Les paiements seront inscrits sur un carnet à souche, dont la souche restera entre les mains de l'ouvrier. Ces carnets seront représentés tous les quinze jours à la direction des bâtiments qui, en rapprochant la souche et la partie détachée demeurée entre les mains du patron, vérifiera la sincérité des paiements.

Industrie du Livre. — L'article 10 du Cahier des charges des imprimés est ainsi conçu :

1. Les adjudicataires seront tenus d'observer les conditions suivantes en ce qui concerne l'exécution de leurs fournitures :

A. — Payer à leurs ouvriers un salaire courant de : 1° Typographes, 0 fr. 45 à l'heure; 2° Imprimeur d'une machine, 0,45 à l'heure; 3° Imprimeur de deux machines, 0,55 à l'heure; 4° Lithographe, 0,50 à l'heure, 5° Transporteur, 0,60 à l'heure : 6° Relieur, 0,45 à l'heure.

En ce qui concerne les compositeurs-typographes, l'adjudicataire pourra employer des ouvriers au salaire inférieur au salaire normal, de 0.40 c. à l'heure, mais seulement à raison de un ouvrier payé à 0,40 c. par *quatre* ouvriers recevant le salaire courant de 0,45 c. l'heure. Le nombre des apprentis ou demi-ouvriers typographes ne pourra excéder *un* par *cinq* ouvriers. Dans les imprimeries n'occupant qu'un ouvrier typographe (le patron), il sera toléré un demi-ouvrier et un apprenti.

En ce qui concerne les relieurs, le salaire courant est celui plus haut indiqué; toutefois cette catégorie de travailleurs du livre comprenant diverses branches, il pourra être employé des ouvriers recevant un salaire minimum de 0 f. 40, mais seulement dans la proportion de 50 pour cent des relieurs payés au salaire courant de 0,45 c.

B. — Arrêter à dix heures la durée de la journée normale de travail dans leurs ateliers. — Les heures supplémentaires de travail faites par délégations à la présente clause seront majorées : Les deux premières heures 25 0/0. Les trois suivantes de 50 0/0. — Les autres de 100 0/0. Cette majoration compte à partir de la onzième heure.

Pour respecter certaines habitudes, il est laissé aux adjudicataires, la faculté de régler les heures de travail comme ils croiront préférables sans toutefois dépasser 7 h. 1/2 le lundi et 10 h. 1/2 les autres jours ouvrables et il demeure entendu que dans ces conditions, la majoration due pour heures supplémentaires compte le lundi après 7 h. 1/2 de travail et les autres jours après 10 h. 1/2.

C. — Assurer un jour de repos hebdomadaire aux ouvriers. Toutes heures faites le dimanche seront majorées de 50 0/0.

Ecole Nationale des Arts Industriels. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Mercredi soir, 27 courant, a eu lieu au café Depauw, place Notre-Dame, la réunion annoncée le dimanche dernier. Elle avait pour but la création d'une Association des Anciens élèves de l'Ecole. La plupart des cours s'y trouvaient représentés et il s'y est fait un échange d'idées très intéressant. Il a été décidé en principe, sauf ratification par une assemblée générale, que l'Association projetée comprendrait autant de groupes qu'il existe de cours à l'Ecole, L'Association serait donc une sorte de fédération ayant à sa tête un Comité directeur, chargé de maintenir l'unité d'action et de centraliser les renseignements utiles.

« La prochaine réunion aura lieu au café Depauw, place Notre-Dame, le samedi 13 janvier, à huit heures et demie du soir. Un pressant appel est fait à tous les anciens élèves de l'Ecole Nationale et aussi à ceux des Ecoles académiques de Roubaix. L'adhésion de ces derniers sera pour les plus jeunes une marque précieuse de sympathie et de confraternité ; il n'est pas douteux qu'ils ne se rendent en grand nombre à cette réunion où seront jetées les bases d'une association que tous doivent désirer puissante et prospère. »

Les étrennes des éboueurs. — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Les éboueurs de la ville de Roubaix préviennent les habitants, qu'à l'occasion de la nouvelle année ils seront munis d'une carte du Directeur de service et qu'une surveillance active sera faite en ville à seule fin d'arrêter les faux éboueurs qui, tous les ans, vont quêter en ville. »

Tiers-Ordre de St-François *(Fraternité des hommes)*. — Dimanche prochain 31 décembre auront lieu les réunions mensuelles de la Fraternité, la première à 6 heures 1/2 du matin ; la deuxième à 11 heures 45 du matin.

La tempête. — Une tempête d'une assez grande violence s'est abattue, vendredi, sur Roubaix et le baromètre, qui était encore jeudi à 755 m/m, est tombé tout à coup à 733. Il s'en est suivi des perturbations importantes dans les services télégraphique et téléphonique. Jusqu'à présent, on ne signale aucun accident.

Il est grand temps! Pressez-vous! — Toutes les personnes qui n'ont pas encore commandé leurs cartes de visites à la *Librairie du Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue, doivent se hâter de le faire, si elles veulent profiter des conditions extrêmement avantageuses offertes actuellement. Malgré l'affluence extraordinaire des demandes, grâce à